



New York, le 2 décembre 2020

**CONSEIL CONSULAIRE DE NEW YORK
EN FORMATION PROTECTION ET ACTION SOCIALE (CCPAS),
ORGANISMES D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE (OLES),
CATEGORIE AIDEE CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (CFE)**

Procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2020

Le Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale (CCPAS) de la circonscription de New York s'est réuni le 4 novembre 2020 sous la présidence de **M. Jérémie ROBERT**, Consul général.

Participants :

Membre de droit :

- M. DUCOURNEAU Julien, Conseiller consulaire
- M. EPELBAUM Gérard, Conseiller consulaire et Représentant d'association nationale des Français établis hors de France, Président du Comité des Associations Françaises et de langue française
- Mme MICHEL Annie, vice-Présidente du Conseil, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère consulaire
- M. ORTOLI Richard, Conseiller consulaire, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger,
- M. PAGNI Patrick, Conseiller consulaire
- M. ROBERT Jérémie, Président du Conseil, Consul général

Experts :

- Mme BENZINE Marie-Hélène, Représentante d'association nationale des Français établis hors de France
- Mme BRIOIST Sarah, Chargée des affaires sociales, CGF New York
- Mme EPELBAUM Sylvie, Présidente d'une société de bienfaisance, Entraide française
- M. LABAN Damien, Consul général adjoint
- Mme MANISSIER Nadège, Vice-consule, Cheffe du service social, CGF New York
- Mme MARTEN-PEROLIN Viviane, Chargée des affaires sociales, CGF New York

Absents :

- Dr MOULIN Nicole, médecin conseil, excusée
- Mme ROGER Valérie, Représentante d'association locale de Français, excusée

Le Président ouvre la séance à 11h00 et énonce l'ordre du jour.

Après avoir souligné le caractère confidentiel des débats, le Président rappelle que les allocations sont attribuées dans un cadre très strict et contraint fixé par le Ministère.

- **RAPPELS CONCERNANT LES ALLOCATIONS SERVIES PAR LE CCPAS**

Le Président rappelle le cadre d'intervention du CCPAS et les différents types d'allocations versées. Un document synthétique présentant les différentes allocations ainsi que leurs critères d'éligibilité est présenté aux conseillers consulaires.

- **BILAN DE L'ANNEE 2020**

Le Président fait le bilan des aides accordées par le CCPAS de New York au 31/10/2020.

Après avoir rappelé le budget global alloué au CCPAS en 2020 (267 427€ dont 51 154€ d'allocation de solidarité, 9 072€ de secours mensuel spécifique enfant, 120 457€ d'allocation adulte handicapé, 81 102€ d'allocation enfant handicapé et 1 500€ d'aides exceptionnelles et de secours occasionnels), il informe les membres que les aides versées entre le 1er janvier et le 31 octobre s'élèvent à 238 750,85€ d'allocations mensuelles dont 319,40 € de secours occasionnels et aides exceptionnelles et 15 277,45€ de secours occasionnel de solidarité.

- **ELEMENTS DE BILAN ECONOMIQUE**

Le Président présente aux membres les éléments de bilan économique (salaire moyen, seuil de pauvreté, évolution du coût des dépenses), transmis par le Service économique régional de l'Ambassade à Washington.

Il est rappelé que ces chiffres représentent la moyenne nationale et ne sont pas disponibles pour le seul Etat de New York.

- **PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2021**

Revalorisation du taux de base

Le Ministère a alloué pour l'exercice 2020 un taux de base de 812 €, soit une diminution de 7€ par rapport au taux de l'année 2019.

Le Président propose de solliciter une revalorisation du taux de base à 856€ pour 2021 afin de rattraper le taux de San Francisco (842€) et de prendre en compte le taux d'inflation à 1,7%. Le Poste rappelle que le taux demeure en deçà de l'évaluation des besoins pour une personne âgée seule effectuée par le service économique de Washington au niveau national, le coût de la vie à New York étant par ailleurs nettement supérieur à la moyenne américaine, et comparable à celui observé à San Francisco.

Le poste précise qu'une revalorisation de l'allocation enfant handicapé n'est pas nécessaire propose de conserver le taux appliqué les années précédentes. En effet, l'allocation n'est pas

soumise à condition de ressources et les familles allocataires à New York sont très aisées dans leur grande majorité.

Calcul des revenus

Les coupons alimentaires ne pouvant généralement pas être utilisés par de nombreux allocataires, car très contraignants (pas possible d'acheter des mets préparés, notamment), les membres du conseil proposent de ne plus les prendre en compte dans le calcul des revenus comme ce fut le cas en 2020.

Ces propositions sont approuvées par les membres du conseil.

Etude des cas individuels

1) Allocations de solidarité

Le Président expose les demandes de **renouvellement de 6 allocations de solidarité ainsi que deux nouvelles demandes.**

Ces 8 demandes sont proposées pour accord.

L'abattement logement est appliqué pour 3 demandeurs hébergés à titre gratuit ou propriétaires de leur logement.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

2) Allocations adulte handicapé

Le Président présente les demandes de **10 allocataires, dont 8 renouvellements, 1 passage d'une allocation enfant à l'allocation adulte en cours d'année et 1 rejet.**

7 demandeurs peuvent bénéficier de l'aide continue et deux de l'aide discontinue. L'abattement logement est appliqué pour 7 demandeurs qui sont hébergés à titre gratuit.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

3) Allocations enfant handicapé

Le Président présente les propositions d'attribution 2021 concernant **16 allocataires, dont 12 renouvellements, 1 nouvelle demande et 3 rejets.**

Ces propositions sont approuvées par les membres.

4) Allocations à Durée Déterminée

Le Président indique qu'aucune demande d'Allocation à Durée Déterminée n'a été déposée auprès du service social.

5) Secours Mensuel Spécifique Enfant

Le Président informe les membres du conseil que deux demandes de Secours Mensuel Spécifique Enfants sont présentées cette année, dont un renouvellement.

Les membres approuvent les demandes.

6) Aides ponctuelles (secours occasionnel/aides exceptionnelles)

Le Président propose d'augmenter le montant d'aides afin de faire face à la crise sanitaire et économique qui touche de nombreux Français dans la circonscription de New York. Il propose de passer à 5 000€ pour l'exercice 2020.

Proposition acceptée par les membres du Conseil.

• **ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE (OLES)**

Le poste n'ayant qu'un seul OLES, il est procédé à l'examen de sa subvention à la suite du CCPAS de ce jour.

Il rappelle que les critères d'éligibilité sont les suivants:

- **Complémentarité des actions du consulat et non redondance** : en règle générale, la subvention accordée par le Département ne doit pas bénéficier à des allocataires de nos aides sociales (allocation de solidarité, allocation handicapé...); les OLES peuvent jouer un rôle de relais géographique du consulat.
- **Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financements** : le Département considère que la subvention versée devrait représenter moins du tiers des ressources de l'association.
- **Transparence, qualité du dialogue avec le consulat** et des retours d'information sur les actions entreprises.

Le Président souligne que l'association, dont l'action est complémentaire à celle du service social du Consulat, joue un rôle essentiel pour nos compatriotes en difficulté et remercie la Présidente de l'association pour son action. L'Entraide ayant dû faire face à des demandes très nombreuses de Français en difficulté dans la crise du coronavirus, l'aide financière de l'état a été portée à 53 000 € pour l'année 2020.

Le Président réitère son soutien à l'association, et invite sa présidente à transmettre son bilan provisoire pour l'année 2020. Il rappelle que le bilan définitif devra être présenté en janvier 2021 pour transmission au Ministère.

Mme EPELBAUM Sylvie remet son bilan provisoire. L'Entraide Française a apporté son soutien depuis le début de l'année à:

- 78 bénéficiaires soit 41 familles (45 212\$)
- 5 enfants scolarisés (3 000\$)
- 20 personnes âgées (2 274\$)
- 2 assistances longue durée
- 4 jeunes talents (4 000\$)
- 3 recherches d'emploi (1 placement)

Les dépenses globales s'élèvent ainsi depuis le début de l'année à 54 486\$
Elle souligne la difficulté d'action cette année avec la crise sanitaire et le nombre de demandes d'aide. Ses équipes se sont mobilisées pour faire face à l'accrue des demandes.

Le Président rappelle que l'action de l'Entraide est **complémentaire** à celle du Consulat, et apporte un soutien à des **publics fragiles non éligibles aux aides financières du CCPAS et à l'aide SOS** : familles ayant des impayés de loyer de plusieurs mois, familles monoparentales à faibles revenus, personnes valides en âge actif faisant face à un accident de la vie (séparation, perte d'emploi, décès de proches, endettement, etc.). Elle joue aussi un rôle important de relai et apporte un soutien essentiel à nos compatriotes faisant face à des situations d'urgence entre la clôture de gestion annuelle du CCPAS et la première délégation de crédits de l'année suivante.

Il est enfin souligné que l'Entraide est en échange régulier avec le service social du poste.

L'Entraide rappelle que la demande est en hausse constante, et que l'année 2021 s'annonce très difficile d'un point de vue financier pour beaucoup de familles.

Sur la proposition d'un conseiller consulaire, la Présidente de l'Entraide française sollicite ainsi une subvention du ministère pour l'exercice 2021 d'un montant de **60 000 €**.

Les membres émettent un avis favorable à cette demande, avis conditionné au respect des instructions qui stipulent que la subvention d'Etat ne peut couvrir au maximum qu'un tiers des dépenses de l'association.

Le poste rappelle que la Présidente de l'association devra transmettre son bilan définitif ainsi que le formulaire de demande de subvention en début d'année 2021.

- **CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER – 3^{ème} CATEGORIE AIDEE**

Le Président rappelle que cette aide vise à favoriser l'accès à l'assurance volontaire maladie-maternité de la CFE, pour les demandeurs dont les revenus sont inférieurs à la moitié du plafond de la sécurité sociale (soit 20 568€/an en 2020).

Il présente les deux demandes reçues : un renouvellement et une nouvelle demande. Remplissant les conditions d'attribution, les demandes sont proposées pour accord.

Ces attributions sont validées par les membres du conseil.

La séance est close à 12h45.